

## **Observation n°50**

De : catherine le breton  
Envoyé : jeudi 13 février 2020 21:10  
À : mairie.moreac@wanadoo.fr  
Objet : dossier EP des éoliennes de Moréac

Bonjour,

Mr Le Commissaire Enquêteur Mr BERJOT  
EP de Kervellin  
Mairie de MOREAC  
Rue de la Fontaine  
56500 MOREAC

Veillez enregistrer mon courrier dans le registre de  
l'Enquête Publique de la SEPE de KERVELLIN.

Par avance merci.  
Catherine LE BRETON

PJ : 1

LE BRETON Catherine  
9 rue Athena  
44470 CARQUEFOU

Projet d'éoliennes de la SEPE de Kervellin à MOREAC

Mr Le Commissaire Enquêteur,

Bonjour Mr Berjot,

Je défends mes intérêts et celui de mes enfants sachant que je suis nue-propriétaire de l'exploitation agricole et des deux maisons de mes parents Mr et Mme LE BRETON Noël au 4 Kergorlaie en MOREAC. La maison au 2 Kergorlaie étant louée à ce jour.

Pourquoi, la SEDE de Kervellin ne m'a jamais contacté pour préciser son intention d'installer 2 géantes Eoliennes à 600 m des habitations. C'est trop près, vous devez les éloigner des habitations si le projet abouti. Il n'y a eu aucune concertation avec moi et les autres riverains contrairement à leurs dires (courrier confondu avec des PUB par la majorité des riverains! D'ailleurs, le CM de Moréac a refusé tout nouveau développement Eolien sur la commune de MOREAC le 06/04/2018. Mr LE TOULLEC d'ENERCON nous avait dit en mai 2016, ne pas aller contre la décision de la mairie de MOREAC. Ce n'est pas indiqué dans le RNT 2.56 page 5 ou 6/21.

Le SRE Bretagne n'existe plus et la SEDE de KERVELLIN ne doit pas s'en référer

Sachant que le risque de saturation est avéré sur la zone de MOREAC. Une Carte des continuités paysagères sans éolienne sur le plateau de Pontivy Loudéac a été créée et la zone de KERVELLIN ne fait pas partie du potentiel EOLIEN. La SEDE de Kervellin ne devait pas présenter ce projet.

<http://www.atlasdespaysages-morbihan.fr/spip.php?article122>

Je suis totalement contre l'autorisation d'exploiter 2 éoliennes, géantes de 180 m de hauteur demandé par la SEPE de KERVELLIN à Moréac. En effet le SCOT de Pontivy ne souhaite pas entraîner des nuisances inacceptables pour la population (5.56 art 3.6.1.2 pages 101 sur le SCOT de PONTIVY)

Le projet n'est pas compatible avec les recommandations du SCOT de PONTIVY

L'ARS confirme les nuisances sonores. Les analyses de son ne peuvent pas être prises en compte ou transposées puisqu'ils sont NON REELS.

Dossier 5.56 art :3.6.2.5 pages 102 signale qu'il n'y a aucun captage d'eau potable. Je tiens à vous apprendre que sur l'exploitation de mes parents, nous alimentons l'habitation et que nous alimentons l'élevage porcin à partir d'un puits d'une capacité de plusieurs m3 et qui ne tarit jamais même en 1976. Ce puits ce situe à moins de 300 m de l'éolienne E1.

Nous disons que le projet aura une incidence directe sur la qualité de notre source et de l'eau.

Dossier 7.56 article 3.1.9 page 186 dit : « la visibilité d'éoliennes, souvent situées à une dizaine de kilomètres, n'a pas d'impact réel sur une possible désaffectation d'un territoire quant à l'acquisition d'un bien immobilier »

Cela veut dire en déduction que la SEPE de KERVELLIN accepte qu'à moins de 2 km la dévalorisation de mon bien est indiscutable et m'oblige donc à demander une négociation avant les autorisations administratives ? En effet, il y aura un trouble anormal de voisinage et de mon environnement.

L'ARS confirme les nuisances sonores. Courrier du 20/09/2019 ARS 2. Les analyses de son ne peuvent pas être prises en compte ou transposées puisqu'ils ne sont pas mesurés. L'ARS n'a pu émettre un avis favorable. (2019\_09\_20\_avis\_ars\_2)

Les clignotants lumineux rouges et de fortes intensités la nuit seront insoutenables lorsque je dormirai les volets et fenêtres ouverts. Cet impact lumineux n'est pas acceptable en l'état.

Je considère qu'une ligne de 20000 volts enterrée, ne restera pas sans effet au niveau des ondes électromagnétiques.

Nos Elus servent à quoi ? MOREAC a voté le 06/04/2020 - NON à tout nouveau projet sur la commune, et ENERCON s'impose comme si rien ne s'était passé. La mairie l'a bien comprise « les nuisances à venir seront pour elle et l'argent pour la SEDE de KERVELLIN ».

La DEMOCRATIE dans tout ça ? CREDIN, PLUMELIN, EVELLYS ont dit NON en janvier , février 2020.

Je refuse le principe des "mesures compensatoires", promises par le porteur du projet éolien pour limiter l'impact environnemental : "Compter les chauves-souris et les oiseaux morts, ça ne les ramènera pas à la vie !"

Le Projet de la SEDE de KERVELLIN ne peut être AUTORISE avec toutes les causes induites non estimées

De plus, ce projet est non accepté SOCIALEMENT à MOREAC et EVELLYS.

Trop d'imprécisions et de préjudices existent dans ce dossier , m'oblige à refuser ce projet.

Pour tout cela, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande de mettre un avis DEFAVORABLE à ce dossier d'EP.

Salutations distinguées

LE BRETON Catherine